

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

---

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018**

**L'an deux mille dix huit, le vingt six avril, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 19/04/2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.**

**Président :** Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

**PRÉSENTS :**

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, Liliane WEIBLEN, François MEGARD, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Stéphane PEILLET, Jacques BURLAT, Suzana ELEZI, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID (à partir du rapport 7), Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Béatrice CLERC, Véronique MOREIRA, Christian MOISSARD, Muriel MONIER, Pascal LACHAIZE, Antoine GALERA

**ABSENTS :**

Denise ROSSET-BRESSAND, Martine DAVID (jusqu'au rapport 6), Fabienne GILET

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Eric FROMAIN à Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ à Doriane CORSALE, Claire-Lise COSTE à Bernard GUTTIN, Patricia GUICHARD à Liliane WEIBLEN, Christian BULAND à Daniel GOUX, Sandrine LIGOUT à Antoine GALERA

**Secrétaire de séance :** Madame Amandine GAILLARD

oOo

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal  
de la séance du 29 mars 2018

**Délibération n° 2018\_047 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation  
(mois de mars) (communication)**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_048 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnité forfaitaire  
itinérante - Mise à jour**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- De mettre à jour à compter du 1er mai 2018, le tableau des bénéficiaires de l'indemnité forfaitaire pour des agents exerçant des fonctions essentiellement itinérantes en intégrant les gardiens de groupes scolaires, comme suit :

<i>Services concernés</i>	<i>Agents concernés</i>	<i>Fonctions justificatives</i>
Petite enfance	2 agents du cadre d'emplois des puéricultrices cadres supérieurs de santé ou des puéricultrices	Déplacements entre les crèches, chez les assistantes maternelles, les relais...
	5 agents du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Déplacements chez les assistantes maternelles et vers les relais + relais crèche collective/mairie
	1 agent du cadre d'emplois des puéricultrices	Déplacements entre les crèches, chez les assistantes maternelles et vers les relais
Conservatoire de musique	1 agent du cadre d'emplois des adjoints administratifs	Déplacements fréquents à l'hôtel de ville, la Trésorerie, chez les commerçants...
	3 agents des cadres d'emplois des assistants ou assistants spécialisés d'enseignement artistique	Déplacements dans les groupes scolaires, au CCTA, chez les fournisseurs...
CCTA	1 assistant de direction	Chargé de communication dans les collèges, les lycées, les centres sociaux...

<i>Services concernés</i>	<i>Agents concernés</i>	<i>Fonctions justificatives</i>
Restaurants Distribution	16 agents du cadre d'emplois des adjoints techniques ou agents de maîtrise	Saisie des données informatiques régies de recettes des groupes scolaires en mairie
Services techniques/entretien des sites	9 agents du cadre d'emplois des adjoints techniques	Déplacement journalier d'un site de travail à l'autre en cours de demi-journée
Education/ gardiennage groupes scolaires	16 agents du cadre d'emplois des adjoints techniques	Déplacement fréquent d'un site de travail à l'autre en cours de demi-journée

- De préciser que les crédits correspondants sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_049 : RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'un emploi d'Instructeur des Autorisations d'Occupation des Sols sous forme contractuelle**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver le recrutement d'un Instructeur des Autorisations d'Occupation des Sols de catégorie A (filrière administrative) sous forme contractuelle

- D'approuver les caractéristiques suivantes :

- niveau de recrutement : être titulaire d'un diplôme de niveau au moins Bac + 3, ou Bac + 2 assorti dans ce cas d'une expérience professionnelle minimale de 4 ans dans le domaine de l'Urbanisme et de l'instruction du droit des sols
- niveau de rémunération : sur un indice brut des traitements de la fonction publique territoriale correspondant au grade d'attaché territorial, indice brut 434 et avec l'application du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité et d'une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux

- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2018

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2018\_050 : RESSOURCES HUMAINES : Dispositif Service Civique**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver le recours au dispositif du service civique
- De lancer une expérimentation pour l'emploi de 2 services civiques
- D'approuver l'accompagnement de l'association Unis-Cité dans le recrutement et la mise en œuvre de ce dispositif selon la convention ci-jointe
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rattachant ainsi que les contrats d'engagement
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2018

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_51 : AFFAIRES FINANCIERES : Tarifs d'inscription du Conservatoire Municipal de Musique pour l'année scolaire 2018-2019**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- A approuver la création d'un nouveau tarif relatif au cycle de formation musicale seule
- A approuver la possibilité d'un règlement mensuel pour la location annuelle d'instrument, possibilité réservée uniquement aux San Priods de moins de 26 ans
- De dire que ces nouveaux tarifs s'appliqueront du 31 août 2018 au 31 août 2019

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_052 : AFFAIRES FINANCIERES : Présentation du rapport de la Commission locale chargée de l'évaluation des charges transférées des Communes à la Métropole de Lyon**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées des communes à la Métropole de Lyon lors de sa séance du 15 décembre tel que celui-ci est annexé
- De dire que la présente délibération sera notifiée au Président de la Métropole de Lyon
- D'autoriser le maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_053 : URBANISME : Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Rhône Métropole**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'adhérer au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Rhône Métropole, pour une cotisation annuelle de 700 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune à l'assemblée générale du CAUE
- De dire que la dépense relative à cette adhésion sera imputée à l'article 6281

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_054 : URBANISME : Cession de la maison située 65 rue Jean Moulin et cadastrée DE 601 et 609**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la cession au profit de Monsieur Mark BOUR et de Madame Isabelle CARON de la propriété située 65 rue Jean Moulin et cadastrée DE 601 et 609, au prix de 280 000 €
- De dire que cette cession est subordonnée à la signature de l'acte et au paiement effectif du prix par l'acheteur et à l'application des dispositions figurant dans l'acte notarié
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant dans les conditions précitées
- De dire que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_055 : LOGEMENT : Dispositif prime à l'accession-plan 3A**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver l'attribution des aides à l'accession comme suit :

Montant global de 3 000 € pour un ménage pour le programme « ELEMENT'AIR » - Angle rue Juliette Récamier / Avenue Georges Pompidou – ZAC DU TRIANGLE - Promoteur BOUYGUES IMMOBILIER-.

Montant global de 3 000 € pour un ménage pour le programme « BAHIA » - Angle rue Raverat et Avenue Jean Jaurès – ZAC DU TRIANGLE - Promoteur NOAHO-.

- De dire que la dépense sera imputée à l'article 20422

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_056 : EDUCATION : Versement d'une contribution municipale à l'OGEC de l'école privée Jeanne d'Arc de Saint-Priest**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver le versement d'une contribution de 130 074,04 euros à l'OGEC Jeanne d'Arc Saint-Priest au titre de l'année 2017-2018
- D'approuver la convention avec l'OGEC Jeanne d'Arc
- D'autoriser le maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents
- De dire que la dépense sera imputée sur la ligne 6558

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_057 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Acquisition d'un appartement situé 4 rue Georges Sand (projet NPNRU Bellevue)**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver l'acquisition de l'appartement de Monsieur Marc Eynard, situé 4 rue George Sand (lots 18 et 9) au prix de 87 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents s'y rapportant ainsi que tout acte préalable à celui-ci
- De dire que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 87 000 €, ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 3 000 €, seront imputés à l'article 2138

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_058 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : Convention de gestion UCPA - Avenant n°5**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la prolongation du contrat de gestion du centre équestre de Saint-Priest qui lie la commune à l'UCPA SPORTS LOISIRS jusqu'au 31 décembre 2018 étant précisé que les termes du contrat demeurent inchangés
- D'autoriser le maire à signer l'avenant n°5 audit contrat

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_059 : AFFAIRES SPORTIVES : Adhésion à l'Association Nationale Des Elus en Charge des Sports**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'adhérer à l'Association Nationale Des Elus en Charge des Sports (ANDES) entraînant une cotisation annuelle de 450€
- De dire que la dépense est inscrite à l'article 6281

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_060 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Balcons fleuris 2018****A l'unanimité****Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver les évolutions du cadre du concours telles que celles-ci sont formalisées dans le nouveau règlement joint en annexe

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_061 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Avis et communications : présentation du rapport annuel 2016 de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets***Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_062 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Communication du rapport de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de la commune au cours des exercices 2011 à 2016**

**Le Conseil Municipal prend acte de la communication** du rapport de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de la commune au cours des exercices 2011 à 2016 et du débat qui s'est tenu

**Délibération n° 2018\_063 : AFFAIRES SPORTIVES : Modification des modalités de versement de la subvention 2018 de l'Association Sportive de Saint-Priest****A l'unanimité****Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la conclusion d'un avenant n°3 à la convention liant l'Association sportive de Saint-Priest et la Ville selon le modèle joint en annexe
- D'autoriser le maire à signer ledit avenant

**Délibération n° 2018\_064 : EDUCATION : Colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques - Modalités d'attribution de l'aide financière aux familles au titre de l'année 2018****A l'unanimité****Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver les modalités d'attribution de l'aide financière relatives aux familles au titre de l'année 2018 ainsi que pour les années suivantes en ce qui concerne les colonies de vacances et séjours linguistiques, comme suit :

1/ l'organisme doit avoir pour mission principale l'organisation de séjours de vacances

2/ s'il s'agit d'un séjour en colonie de vacances, l'organisme doit être agréé ainsi que les séjours qu'il propose par le Ministère des Sports et de la Jeunesse, s'il s'agit d'un séjour linguistique, l'agrément doit être réalisé selon les mêmes dispositions, par le Ministère du Tourisme et soit par l'UNOSEL (Union Nationale des Organisations de Séjours Éducatifs, Linguistiques et de formation en langues) ou la FIYTO (Fédération Of International Youth Travel Organisations), ou l'ALTO (Association of Language Travel Organisations).

3/ il doit s'engager à respecter certaines valeurs : le respect de l'enfant (Convention Internationale des Droits de l'Enfant), la laïcité, la tolérance

4/ il doit s'engager également à respecter certains principes éducatifs et pédagogiques :

- un projet global cohérent : des activités prenant en compte et respectant le rythme de vie et l'âge des enfants et des jeunes, ainsi que les relations suivies avec leur famille
- la mixité du public

5/ la participation financière de la Ville est fixée à 28 € par jour et par enfant à l'exception des familles dont le quotient familial est supérieur à 1 300 €

6/ le séjour doit correspondre à un minimum de 5 jours et un maximum de 21 jours.

- De dire que les dépenses relatives à la participation communale seront imputées à l'article 6713

---

**La séance est levée à 20h30**

**Le Maire,**

 **Gilles GASCON**